



MISSION D'EVALUATION CONJOINTE

GOUVERNEMENT DU BURUNDI/ DONATEURS/AGENCES DES
NATIONS UNIES



BURUNDI

15 - 19 SEPTEMBRE 2008

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE	2
II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL	4
III. RESULTATS ET RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR	4
III.1. Protection	4
III.1.1. Liberté de mouvement	4
III.1.2. Documents d'identité	5
III.2. Sécurité physique des réfugiés et de leurs biens	5
III. 2. 1. Système d'éclairage des camps	5
III.2.2. Caractère civil des camps.	6
III.2.3. Pratiques traditionnelles/coutumières.	6
III.3. Accès à la justice	6
III.4. Relations entre les réfugiés et les populations hôtes	7
III.5. Accès aux vivres et non vivres	8
III.5.1. Les vivres	8
III.5.2. Les non-vivres.	9
III.6. La sécurité alimentaire	10
III.6.1. Profil socio-économique des ménages.	10
III.6.2. Sources de revenus et de nourriture	11
III.6.3. Composition du panier alimentaire	11
III.6.4. Dépenses des ménages.	12
III.6.5. Utilisation de l'aide alimentaire.	12
III.6.6. Gestion de la nourriture dans les ménages.	12
III.6.7. Durée de la ration de l'aide alimentaire	12
III.6.8. Distribution aux groupes avec des besoins spécifiques	12
III.6.9. Mécanismes d'adaptation	12
III.7 . Santé	13
III.7.1. Accès des réfugiés aux soins de santé	13
III.8. Nutrition	14
III.8.1. La Supplémentation	14
III.9. Accès à l'eau et à l'assainissement	15
III.9.1. Eau	15
III.9.2. Assainissement	15
III.10. Accès à l'éducation	16
III.11. Les abris	16
III.12. Respect de l'environnement	16
IV. COORDINATION	17
V. STRATEGIE D'INTERVENTION	17
V.1. Protection	17
V.2. Vivres/Sécurité alimentaire/Santé et Nutrition	17
V.3. Non vivres	18
V.4. Eau/abris et assainissement	18
V.5. Education/Formation professionnelle/Activités Génératrices de Revenus	18
V.6. Environnement	18
VI. PLAN D'ACTION	19
ANNEXES (annexes 1, 2 et 3)	25

INTRODUCTION ET MOT DE REMERCIEMENT

Faisant suite à la recommandation faite lors de la précédente mission qui a eu lieu dans les camps de réfugiés congolais en 2005, l'évaluation conjointe des conditions générales de vie des réfugiés congolais vivant dans les camps s'est déroulée du 15 au 19 septembre 2008. A cet effet, l'équipe de la mission conjointe¹ remercie les autorités administratives des provinces et communes de Mwaro, Ngozi et Muyinga, les Représentants sur le terrain et dans les camps du Gouvernement, des agences et ONG², les forces de sécurité (escorte), les responsables du BINUB³ de Ngozi, les populations locales ainsi que les réfugiés qui ont accueilli et accepté de travailler avec la mission. La disponibilité de tous et les bonnes conditions de travail dans toutes les localités visitées, ont permis à la mission d'atteindre ses objectifs. Voir liste des participants en annexe 1

L'objectif général de la mission est d'évaluer : a) le niveau d'exécution des recommandations de la mission d'évaluation conjointe précédente (2005) ; b) les conditions de vie et les moyens de subsistance des réfugiés au travers de l'assistance fournie dans les camps et de formuler des recommandations pour 2009 et 2010. Les détails des objectifs généraux et spécifiques sont en annexe 2.

I. CONTEXTE

La situation des réfugiés dans les pays des Grands Lacs a toujours été complexe. Après la grande crise d'avril 1994 avec le génocide des Tutsi et Hutu modérés au Rwanda, entraînant un afflux massif de réfugiés vers les pays limitrophes, y compris le Burundi, une nouvelle dimension conflictuelle d'ordre ethnique est née en 1996 à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) entre les Banyamulenge (Tutsi de la RDC) et les autres communautés congolaises. Suite au conflit d'août 1998, plusieurs congolais (environ 800) ont fui leur pays et trouvé refuge au Burundi. Ils ont été initialement installés dans le camp de transit de Rugombo (en province Cibitoke, frontalière avec la RDC) avant d'être transférés dans le camp de Gasorwe (Muyinga) en mai 2002.

En octobre 2002, avec la détérioration de la situation sécuritaire à l'est de la République Démocratique du Congo, environ 12.000 réfugiés entrèrent au Burundi en provenance principalement des provinces d'Uvira/Fizi et Baraka. Ces réfugiés furent installés dans trois camps à savoir les camps de Chishemeye I et II dans la province de Cibitoke et celui de Gasorwe dans la province de Muyinga. Le nombre de réfugiés des camps de Chishemeye I et II diminua considérablement suite à leur retour dans leur pays d'origine dans la 1^{ère} moitié de l'année 2003. Les réfugiés qui restaient dans lesdits camps furent transférés dans le camp de Gasorwe en 2004.

En juin 2004, toujours à l'est de la République Démocratique du Congo, la situation d'accalmie qui a vu le retour des réfugiés dans leur pays s'est à nouveau dégradée avec une reprise des combats entre forces gouvernementales et groupes rebelles. Cette fois-ci, 20.000 personnes s'enfuirent et trouvèrent refuge au Burundi. Ils s'installèrent le long des frontières burundaises notamment dans les centres de transit de Rugombo et de Karurama dans la province de Cibitoke et dans celui de Gatumba dans la province de Bujumbura Rural. Le camp des réfugiés de Gatumba fut attaqué en août 2004 et 165 personnes furent massacrées par des inconnus. Suite à

¹ Le Gouvernement du Burundi représenté par le ministère de l'intérieur, les donateurs : la Coopération de Belgique, la Coopération française, ECHO, le PAM, l'UNHCR, l'UNICEF et OCHA.

² CNR (Conseil Norvégien pour les Réfugiés), AHA (Africa Humanitarian Action), TPO (Transcultural Psychosocial Organisation), STOP SIDA et SOLIDARITE.

³ Bureau Intégré des agences des Nations Unies au Burundi

ces attaques, les autorités burundaises décidèrent de transférer le reste des réfugiés de Gatumba à l'intérieur du pays. C'est ainsi qu'une partie de ces réfugiés fut transférée dans le nouveau camp de Gihinga située dans la province de Mwaro distant de 63 kilomètres de la frontière congolaise. L'autre partie des réfugiés fut rélocalisée dans le camp préexistant de Gasorwe distant de 107 kilomètres de la frontière congolaise respectant ainsi la distance minimum de 50 kilomètres entre un camp de réfugié et la frontière du pays d'origine selon les standards du HCR.

Cette distance est aussi respectée entre le camp de Musasa et la frontière de la RDC. En effet, le camp de Musasa, localisé dans la province de Ngozi, est situé à 98 kilomètres de la frontière congolaise et à 90 kilomètres de la frontière rwandaise. Ce camp avait accueilli à l'époque les demandeurs d'asile rwandais. Il a fermé ses portes en décembre 2006 suite au retour de ces demandeurs d'asile rwandais dans leur pays d'origine. Le 7 juin 2007, le camp de Musasa a réouvert ses portes pour recevoir les ressortissants de la RDC transférés depuis Bujumbura en provenance de leur pays d'origine. L'identification d'un nouveau site pour les réfugiés n'ayant pas abouti dans les temps requis, les autorités Burundaises transformèrent en novembre 2007 le centre de transit de Musasa en camp permanent.

Actuellement, le camp de Musasa, situé précisément sur la colline de Musasa dans la commune de Kiremba compte 5.837 réfugiés, soit 1.593 familles réparties sur une superficie de 28 hectares. Le camp de Gasorwe, quant à lui, situé sur la colline de Kinama dans la commune de Gasorwe, compte 7.891 réfugiés, soit 1.876 familles réparties sur une superficie de 28, 43 hectares. En ce qui concerne le camp de Gihinga, il est situé sur la colline de Gihinga dans la commune de Kayokwe. Il compte 2.744 réfugiés, soit 560 familles réparties sur une superficie de 16, 60 hectares.

L'opération de relevé des empreintes digitales lancée en août/septembre 2008 par le HCR et ses partenaires dans les camps de Garsowe et de Musasa, permet de mieux gérer les bases de données en éliminant les doublons et le recyclage parmi la population réfugiée. C'est ainsi que d'une population de 17.408 personnes dans les camps de Garsowe et de Musasa, on est passé à 13.728 réfugiés, soit une réduction de 22%. L'opération se poursuivra en octobre et novembre dans le camp de Gihinga et parmi la population réfugiée urbaine de Bujumbura. A ce jour, les chiffres de population vivant dans les trois camps se présentent comme suit :

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage	
				Femmes	Hommes
0-4	1,713	1,869	3,582	52.18 %	47.82 %
5-11	2,046	1,881	3,927	47.90 %	52.10 %
12-17⁴	1,335	1,326	2,661	49.83 %	50.17 %
18-59	2,733	3,315	6,048	54.81 %	45.19 %
60 et plus	125	129	254	50.79 %	49.21 %
Total	7,952	8,520	16,472	51.72 %	48.28 %

Principales communautés: Banyamulenge, Bafulero, Shi, Rega, Bembe, Hutu, Vira, Kasaien, Tutsi, Luba, Bangobango

⁴ Les enfants représentent 61,74 % dont 59,58 % filles et 64,06 % de garçons

Dans la recherche de solution durables, la tenue en août 2008 de la réunion tripartite sur le rapatriement des réfugiés entre le Burundi, la République Démocratique du Congo et l'UNHCR et les rencontres prévues, permet de croire que dans la deuxième partie de l'année 2009, le chiffre de population réfugiée peut être revu à la baisse. Cependant, à la lumière des événements de ces derniers jours avec la reprise des combats dans des localités du nord et du sud Kivu, on peut s'attendre à de nouvelles arrivées. Du fait de la persistance de ces combats à l'est de la République Démocratique du Congo et ceci, malgré la signature des derniers accords de paix de janvier 2008 à Goma, les autorités burundaises et l'UNHCR transfèrent par mois de Bujumbura dans les camps de Musasa, une moyenne de 400 personnes. Si ce rythme de transfert est maintenu, nous aurons environ 10.000 réfugiés dans le camp de Garsowe d'ici la fin de l'année 2008. Musasa ayant atteint sa capacité d'accueil, un quatrième camp, celui de Bwagiriza, a déjà identifié et attribué par le gouvernement pour accueillir tous ceux qui seront transférés à partir de janvier 2009.

II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'équipe d'évaluation a entrepris des sessions de collecte de données/informations qui ont été compilées par une équipe d'évaluation au moyen :

- de la revue et l'analyse des données secondaires disponibles (études et rapports disponibles aux bureaux du PAM, du HCR, de leurs Partenaires).
- rapport de la mission d'évaluation conjointe de 2005
- des visites de terrain dans les camps de réfugiés (*Gasorwe, Musasa et Gihinga*), les observations directes, les interviews individuels/de groupes de réfugiés et des différents partenaires. Les entretiens de groupe (« focus groups ») ont été privilégiés en s'inspirant de la méthodologie AGDM (Age, Gender, Diversity and Mainstreaming).
- des réunions avec les autorités locales et gouvernementales, les ONGs et autres institutions travaillant avec les réfugiés.
- des aide-mémoire/check lists ont été élaborés par secteur pour guider les entretiens et autres discussions.

Pour couvrir tous les secteurs, trois (3) groupes ont été constitués à savoir :

- le groupe protection couvrant la protection physique, légale, les rapports avec la population hôte et l'environnement ;
- le groupe services sociaux de base : santé, nutrition, éducation, eau et assainissement et abris ;
- le groupe sécurité alimentaire/pipeline/distribution et abris.

III. RESULTATS ET RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR

III.1. Protection

III.1.1. Liberté de mouvement

La liberté de mouvement des réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur du camp est une réalité. Néanmoins, cette liberté de circulation hors des camps est réglementée pour des raisons de sécurité. La liberté de se déplacer hors du camp est autorisée dans un périmètre de 5 kilomètres. En dehors de la zone autorisée, un billet de sortie délivrée par l'administrateur du camp est exigé.

Recommandations : *Le format du billet de sortie doit être standard. Un modèle de ce billet doit être élaboré par l'Officier de police en charge du programme des réfugiés et transmis aux autorités centrales qui se chargeront de les faire parvenir à toutes les unités de police dans tous*

le pays afin que ces dernières soient informées et sensibilisées sur l'existence de ce type de document permettant de faciliter la liberté de circulation des réfugiés. Tous les administrateurs des camps doivent tenir un registre quotidien de délivrance des billets de sortie comme cela a été observé dans les camps de Gasorwe, de Musasa et de Gihinga.

Des discussions doivent être ouvertes avec les autorités burundaises afin que les réfugiés de Gasorwe soient autorisés à se déplacer jusqu'au centre ville de Muyinga et ceux de Musasa jusqu'à Masanganzira dans la province de Ngozi et Gashoho dans la province de Muyinga sans billet de sortie. Le centre ville de Muyinga et les localités de Masanganzira et Gashoho sont des grands centres commerciaux vers lesquels vont s'approvisionner les réfugiés en produits domestiques.

Des discussions doivent être ouvertes avec les autorités burundaises afin que des billets de sortie spéciaux soient accordés aux étudiants réfugiés en provenance des camps qui souhaiteraient séjourner pour une période plus longue dans les milieux urbains pour des raisons d'études.

III.1.2. Documents d'identité

Les autorités burundaises par l'entremise du ministère de l'intérieur délivrent les documents administratifs dont les réfugiés ont besoin : actes de naissance/décès, actes de mariage, cartes d'identité pour les réfugiés. Le problème de la délivrance des cartes d'identité de réfugié s'est posé avec acuité dans tous les camps. Certains réfugiés détiennent des cartes d'identité comme dans le camp de Gasorwe et de Gihinga tandis que d'autres n'en ont pas, comme au camp de Musasa.

Recommandations : *Encourager et sensibiliser tous les groupes/couches sociales de la communauté réfugiée des camps de Gasorwe et de Musasa à la célébration des mariages selon la loi en vigueur au Burundi et décourager les mariages précoces/forcés qui violent les droits des jeunes filles.*

Délivrer les cartes d'identité de réfugié à tous les réfugiés qui remplissent les critères d'obtention de cette carte : être âgé de 14 ans et au-delà.

III.2. Sécurité physique des réfugiés et de leurs biens

Les réfugiés congolais vivant dans les camps de Gasorwe et de Gihinga sont propriétaires de vaches dont le nombre est estimé à plus de 3.000. Ces vaches ont été au centre des discussions entre les membres de l'Administration burundaise du fait des dégâts que lesdites vaches causent dans la province de Cibitoke. Au niveau des camps, la population hôte se plaint de la destruction de ces cultures agricoles par les chèvres et porcs appartenant aux réfugiés.

Recommandation: *Une étude doit être menée pour évaluer l'ampleur du problème de la présence de ces vaches à Cibitoke et faire des recommandations.*

La création d'enclos est nécessaire dans les camps pour contenir les porcs et les chèvres ainsi que tout autre petit bétail en divagation dans et hors des camps.

III. 2. 1. Système d'éclairage des camps

Le camp de Gasorwe tout comme celui de Gihinga étaient à leur création, dotés d'un système d'éclairage. Cet éclairage était réglementé et se faisait à des heures réduites et précises dans la nuit. La mission d'évaluation de 2005 avait recommandé la prolongation du temps

d'approvisionnement en courant électrique pour prévenir les activités criminelles. Aujourd'hui, ce système d'éclairage a été détruit partiellement à Gihinga et totalement à Garsowe. La sécurité du camp est assurée par le gouvernement burundais (police nationale) et est placée par conséquent sous la responsabilité de l'administration du camp. L'unité de police fait une rotation tous les trois mois et travaille avec des relais que sont les comités de vigiles composés de réfugiés. Le nombre de policiers au camp de Gasorwe est de 40 personnes. C'est le même nombre au camp de Musasa. Ce nombre est revu à la baisse au camp de Gihinga et se situe à 21 policiers. En dehors du comité de vigiles composés de réfugiés, de la police chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieurs au camp, la sécurité du camp est renforcé de Gihinga est renforcée par une position militaire pour éviter la répétition des événements malheureux de Gatumba.

Recommandations: *L'éclairage des quatre coins des camps de Gihinga, de Gasorwe et de Musasa est nécessaire pour décourager et prévenir les crimes et autres actes de violence pendant la nuit.*

La composition des éléments de la police chargée de la sécurité dans les camps doit intégrer plus de femmes. La formation des policiers sur le Code de conduite, la prévention contre les violences sexuelles, les principes de la protection internationale, le droit des réfugiés, le respect des droits de l'homme doit être continue.

Faire une rotation de policiers tous les six mois. Au lieu de trois, les fonctions de Commandant et d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) doivent être stables(1 an au moins) afin d'assurer une continuité dans le suivi des activités judiciaires et pénales.

III.2.2. Caractère civil des camps.

Les camps conservent leur caractère civil et humanitaire. Selon les informations recueillies auprès des réfugiés et des agents humanitaires, il n'y a pas de recrutement de combattant.

Recommandations: *Les autorités locales burundaises situées le long des frontières doivent être vigilantes et contrôler le mouvement des réfugiés à Cibitoke*

III.2.3. Pratiques traditionnelles/coutumières.

Dans le camp de Musasa, les réfugiés ont dénoncé les mauvaises pratiques traditionnelles/coutumières qui appellent à la vindicte populaire lorsque quelqu'un est accusé de sorcellerie. Ces pratiques/croyances sont souvent source d'insécurité physique de certains réfugiés.

Recommandations: *Une sensibilisation par une approche intégrée s'appuyant sur plusieurs acteurs dans le camp doit être faite à l'endroit des réfugiés contre les actes de violence qui naîtraient de certains aspects des croyances coutumières et traditionnelles.*

III.3. Accès à la justice

Les réfugiés ont accès aux tribunaux au même titre que les nationaux. Cependant, les réfugiés préfèrent régler au travers des comités de sages ou d'écoute des infractions ou délits qu'ils qualifient de mineurs. C'est ainsi que des cas de viol et autres violence sexuelle sur mineurs et adultes ne sont pas toutes portés à la connaissance des structures compétentes du camp. Il a été aussi remarqué que les réfugiés ne portent pas toujours plainte contre les auteurs des préjudices

qui leur sont causés. Pour ceux qui arrivent à porter plainte, ces derniers se plaignent de ne pas être informés des suites judiciaires.

Recommandations: *Les réfugiés doivent être sensibilisés sur les effets négatifs des mariages précoces et des viols sur la santé des victimes. Un document régissant l'organisation et le fonctionnement des comités de règlement des litiges doit être élaboré afin d'éviter des abus et violation des droits des personnes concernées.*

La mise en place des mécanismes de partage des informations avec les réfugiés sur les dossiers en justice est nécessaire et utile.

Les réfugiés doivent être sensibilisés sur leurs droits et devoirs. La police, les comités de réfugiés et les partenaires doivent être aussi sensibilisés sur ces droits et devoirs.

L'unité de police des camps de Musasa, de Gasorwe et de Gihinga doit avoir si possible les moyens logistiques (machine à écrire) pour rédiger les procès verbaux et un support en véhicule leur permettant de suivre les dossiers de justice au chef lieu de province.

III.4. Relations entre les réfugiés et les populations hôtes

Les agences comme le PAM, le HCR, le PNUD et les agences de développement dans une approche intégrée sont invités à initier ou consolider des petits projets : points d'eau, centre de santé, reboisement, dans les localités environnantes des camps de réfugiés comme cela a été recommandé déjà par la mission conjointe en 2005. Ces projets communs aideraient à renforcer la coexistence pacifique sachant que les populations hôtes sortent aussi d'une période de crise et ont besoin d'être appuyées également. Leurs actions de développement sont affectées par la présence des réfugiés avec lesquels ils doivent partager la terre et les autres biens de l'environnement comme le bois et les sources d'eau.

Recommandations: *Une étude doit être menée dans le sens de la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil des centres de santé des camps en faveur d'un plus grand nombre de ressortissants burundais au-delà des 10% d'indigents en tenant compte de la politique gouvernementale de gestion sanitaire.*

Des actions de développement doivent être initiées à travers une approche intégrée entre les différentes agences des Nations Unies pour apporter un appui aux populations et aux autorités locales afin de prévenir un éventuel conflit ouvert entre les réfugiés et les populations hôtes.

La sensibilisation des réfugiés au respect de la loi, des coutumes de leur pays d'accueil doit se poursuivre. Il en est de même de leur abstention aux actes de vandalisme sur les infrastructures dans et hors du camp qui pourraient profiter aux populations locales dès le départ de ces réfugiés.

Les réfugiés doivent être sensibilisés à l'utilisation du bricop⁵ en remplacement du bois de chauffe à Gihinga. Il doit être introduit dans les deux autres camps de Garsowe et de Musasa.

Les programmes de reboisement doivent être mis en œuvre autour des camps de Gasorwe, de Musasa et de Gihinga.

⁵ Combustible fabriqué à partir de déchets de bois, de blé, de café, et de bouse de vaches.

Les réfugiés doivent être encouragés à planter les arbres fruitiers.

III.5. Accès aux vivres et non vivres

III.5.1. Les vivres

Les réfugiés des trois camps trouvent que la ration mensuelle est insuffisante. Cette situation peut être attribuée à la vente des vivres. Malgré la distribution annuelle des articles non alimentaires, telle que recommandée lors de la mission conjointe d'évaluation de 2005, la vente des vivres est toujours en vigueur.

Recommandation : *Les produits non alimentaires devraient tenir compte des priorités et être distribués assez régulièrement aux familles plus vulnérables ; cela permettrait de réduire la vente de l'aide alimentaire.*

Processus de distribution

Les réfugiés des trois camps apprécient globalement le système distribution utilisé. Cependant, les réfugiés dans les camps de Gasorwe et de Musasa ont signalé qu'ils ne perçoivent pas la totalité de leurs rations. Les mesurettes ne sont pas remplies correctement lors de la distribution ; malgré la participation de leur représentant et des équipes de contrôle du HCR, du PAM et de CNR. La vérification par la mission (au camp de Musasa) a permis de confirmer ces affirmations au niveau des sacs (cas de sacs qui pèsent 48 kg au lieu de 50 kgs).

Recommandation : *Le HCR et le CNR doivent veiller à ce que les quantités reçues par les réfugiés soient correctes (tous les sacs de vivres donnés aux réfugiés doivent être préalablement peser et la quantité compléter si les sacs pèsent moins de 50 kgs).*

Dans les trois camps, les rations sont vérifiées en présence du comité des réfugiés avant le début de la distribution. Toutefois, dans les camps de Gasorwe et de Musasa et compte tenu de l'allongement de la durée de la distribution, il a été remarqué que ce processus n'est pas répété tout au long de la distribution.

Recommandation : *Les mesurettes utilisées dans la distribution devraient être vérifiées avec le Comité des réfugiés au début de chaque jour de la distribution.*

Dans le camp de Gihinga, la distribution dure 2 jours alors que, dans dans les camps de Gasorwe et Musasa, elle dure de 4 à 5 jours du fait du nombre élevé des réfugiés.

Recommandation : *Le nombre de corridors utilisés, dans les camps de Gasorwe et de Musasa, devraient être revu à la hausse pour réduire la période nécessaire pour la distribution mensuelle.*

La mission a constaté que les réfugiés des trois camps ont une bonne connaissance des rations et du calendrier de distribution.

Toutefois, malgré la recommandation de la mission de 2005, les rations n'ont pas été affichés dans le hangar de distribution à Gihinga pour permettre à tous les réfugiés de connaître leurs droits.

Recommandation : *Des mesures immédiates devraient être prises pour afficher les rations dans le hangar de distribution au camp de Gihinga.*

Les cartes de ration portent les noms des femmes. Considérées comme chefs de famille, les femmes reçoivent les vivres. Les hommes, sensibilisés sur les mesures et procédures de réception des vivres, n'y voient aucun inconvénient (cette sensibilisation est conforme aux recommandations de 2005). Ces derniers pensent que la prostitution est le résultat de l'insuffisance de la ration.

Recommandation : *Les réfugiés doivent être sensibilisés sur les méfaits de la prostitution. Un code de conduite assorti de sanctions doit être élaboré à l'endroit des enseignants et du personnel humanitaire. Ce code de conduite doit être publié et connu de tous les acteurs humanitaires comme cela a été fait cette année par le Bureau du HCR de Muyinga à travers une formation sur la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels.*

Le besoin en sacs pour le transport des vivres a été soulevé par les réfugiés.

Recommandation : *Comme il avait été recommandé en 2005, le CNR devrait distribuer les sacs vides aux réfugiés en échange des sacs abîmés. Le PAM devrait mettre à la disposition du CNR un stock de sacs vides qui pourrait être donnés aux réfugiés en échange des sacs abîmés.*

La mission a constaté que, dans le camp de Gasorwe, les réfugiés font recours à la population locale pour le transport de leur ration. Les réfugiés donnent une partie de leur ration aux travailleurs burundais en échange de ce service. Selon les investigations de la mission, cette rémunération représente environ 4% en moyenne de la ration familiale.

Participation des réfugiés au processus de distribution

Dans les trois camps, les réfugiés participent à la préparation et à l'exécution de la distribution. Le CNR tient, avec le comité des réfugiés, une réunion mensuelle pour organiser la distribution et fixer son calendrier.

Le rôle du comité de distribution est de vérifier le matériel de pesage des vivres, vérifier la qualité des vivres et superviser la distribution.

La PAM et le HCR sont invités à participer à ces réunions mensuelles relatives à la distribution des vivres dans chaque camp. Le comité de Gihinga qui n'était pas satisfait des décisions prises lors de ces réunions a interrompu ses réunions.

Dans les trois camps, les réfugiés (principalement les femmes) sont responsables de la pesée des produits distribués mais sous le contrôle d'un personnel de CNR. Ils reçoivent 1000 Fbu pour chaque jour de travail.

Recommandation : *Le comité de distribution de Gihinga devrait reprendre sa participation à la préparation et à la supervision du processus de distribution.*

III.5.2. Les non-vivres.

La mission a constaté que le bois de chauffe et/ou les bricops sont distribués mensuellement dans les trois camps. Aux camps de Gasorwe et de Musasa, chaque ménage reçoit 1 stère de bois de chauffe alors qu'au camp de Gihinga, il reçoit 60 kgs de Bricops et ¼ de stère de bois de chauffe. Les Bricops ne sont pas appréciés par les réfugiés car, suite à l'humidité, ils ne consomment pas bien et dégagent beaucoup de fumée.

La mission a été informé que le HCR distribue des non vivres aux réfugiés à leur arrivée au camp (kits de cuisine notamment). D'autres articles sont distribués tous les mois (savon, bois), d'autres (bâches, couvertures) sont distribués une fois par an. Selon les dons, des vêtements sont aussi distribués.

➤ **Logistique et transport**

Pour le camp de Gihinga, la GTZ transporte les vivres de l'entrepôt du PAM à Bujumbura à un entrepôt à l'intérieur du camp, au moins deux jours avant le début de la distribution. Pour les camps de Gasorwe et de Musasa, le PAM effectue le transport de son entrepôt de Ngozi à un entrepôt situé dans les camps respectifs. L'approvisionnement de l'entrepôt du camp commence une semaine avant le début de la distribution et continue pendant la distribution car l'entrepôt de chacun de ces deux camps ne peut pas contenir une ration mensuelle pour tous les ménages.

Recommandation : *L'extension des entrepôts devrait être réalisée pour augmenter la capacité à un tonnage pouvant couvrir au moins une distribution mensuelle et avoir un stock de sécurité.*

➤ **Déchargement**

Dans l'objectif d'une bonne cohabitation, le déchargement des vivres se fait par des manutentionnaires burundais et réfugiés dans les camps de Gihinga et Gasorwe. Dans le cas de Musasa, qui était au départ un centre de transit, les réfugiés ne sont pas associés au déchargement des vivres et ont manifesté la volonté d'y être associé .

Recommandation : *Le CNR devrait établir une liste des réfugiés volontaires de Musasa et les faire participer au déchargement des vivres.*

III.6. La sécurité alimentaire

III.6.1. Profil socio-économique des ménages.

➤ *Groupe A : ménages en relative sécurité alimentaire (environ 12%)*

Ce groupe est constitué des ménages avec un revenu régulier avec au moins un membre qui gagne un salaire mensuel variant de 30.000 à 40.000 Fbu (enseignants, personnel médical, hygiénistes, etc) ou exerçant une activité génératrice de revenus (petits commerçants, coiffeurs, couturiers, éleveurs) avec un revenu variant de 50.000 à 100.000 Fbu par mois.

➤ *Groupe B : ménages moyens (environ 78%)*

Ce groupe est composé de ménages avec au moins une personne active mais ayant un emploi de façon temporaire et peu rémunérateur. Il est constitué de réfugiés manutentionnaires, des animatrices sociales avec 2 à 3% dans chaque camp. Les familles avec une large taille (8 à 10 personnes) qui reçoit une grande quantité des vivres lors de la distribution appartiennent à ce groupe. Une partie de ces vivres est vendue.

➤ *Groupe C : ménages vulnérables (10% environ)*

Ce groupe est composé des ménages très pauvres sans appui ni activité génératrice de revenus (ménages avec des orphelins chefs de ménage, avec personnes de plus de 60 ans ou avec handicapé, les veuves et veufs chefs de ménages et des ménages avec un malade chronique). La taille des ménages de ce groupe est généralement de 1 à 5 personnes .

III.6.2. Sources de revenus et de nourriture

Dans les trois camps, les sources de revenus sont très limitées car les réfugiés n'ont pas accès à la terre et les opportunités de trouver un travail rémunéré sont rares : la population environnante est pauvre pour offrir du travail aux réfugiés.

La majorité des réfugiés du groupe A reçoit une rémunération mensuelle ou réalise un profit pour la fonction exercée. Pour les ménages du groupe B, leurs revenus proviennent essentiellement de la vente d'une partie de l'aide alimentaire reçue du PAM (une fois pendant la distribution ou au courant du mois suivant la distribution mais en petite quantité). Ils recourent aussi à un emprunt avec un taux de remboursement usuraire de 50% ; ce qui est à l'origine de conflits en cas de non remboursement.

Selon les réfugiés contactés, au moins 10 % de l'assistance alimentaire sont prélevés, par la plupart des ménages, pour la vente. Cette quantité est plus élevée dans le groupe des ménages nantis et avec une taille plus large (25%), faible pour les ménages vulnérables.

La denrée la plus vendue est le petit pois (500 Fbu le kg) qui ne rentre pas normalement dans les habitudes alimentaires des réfugiés, vient ensuite le maïs (300 Fbu le kg).

Les réfugiés vendent également les non vivres (couvertures, moustiquaires, sheeting, nattes...) bien que la régularité de leur distribution n'est qu'annuelle. Les ménages du groupe C (vulnérables) n'ont pratiquement pas de source de revenus car ils ne peuvent vendre les vivres qu'en quantité négligeable.

La prostitution a été aussi signalée comme source de revenus de certaines femmes réfugiées dans tous les camps.

Recommandation : *Promouvoir les activités génératrices de revenus dans les camps et développer celles qui existent déjà (priorités aux personnes plus démunies).*

Selon les réfugiés contactés dans les trois camps, l'aide alimentaire du PAM constitue leur principale source de nourriture (les vivres achetés au marché local, par certains ménages du groupe A et B, viennent en complément).

Dans le souci de varier le régime alimentaire, certaines denrées (principalement le MML⁶ et le petit pois) sont échangées contre la nourriture locale (patate douce, haricot, farine de manioc et légumes. 7 kg de petit pois sont échangés contre 4 kg de haricot et 4 kg de farine de maïs contre 3 kg de farine de manioc à Gasorwe ; 8 kg de farine de maïs sont échangés contre 5 kg de farine de manioc à Musasa.

III.6.3 Composition du panier alimentaire

Le PAM fournit une ration complète de 30 jours, calculée sur base de 2149 Kcal par personne et par jour, à chaque réfugié sans aucune distinction, composée de :

- 10,02 kg de farine de maïs à raison de 334 g/personne/jour ;
- 1,20 kg de CSB (Corn Soya Blend) à raison de 40g/personne/jour ;
- 4,98 kg de haricot ou petit pois à raison de 166g/personne/jour ;
- 0,75 kg d'huile à raison de 25g/personne/jour ;
- 0,15 kg de sel avec 5g/personne/jour.

⁶ MML : Maize Meal

III.6.4 Dépenses des ménages.

Les 2 premières catégories de ménages dépensent leurs revenus sur les denrées alimentaires (80% des revenus) et non alimentaires (20%). Les denrées alimentaires achetées sont principalement le poisson (ndagala), les légumes (tomate, lengalenga, chou, feuille de manioc...), la farine de manioc, le sucre, la patate douce, la pomme de terre, la banane et rarement la viande et les fruits. Pour les articles non alimentaires, les dépenses sont constituées par le complément du bois de chauffe, le pétrole, le savon, le lait corporel pour les femmes, les souliers. La majorité des ménages, dans le groupe des vulnérables, n'ont pas assez de revenus.

III.6.5 Utilisation de l'aide alimentaire.

Selon les informations recueillies auprès de réfugiés, tous les aliments sont consommés dans les ménages du groupe C. Les deux autres groupes consomment une partie et échangent ou vendent une autre pour diversifier leur alimentation.

Les vivres distribués ne sont pas consommés dans le respect de la ration alimentaire journalière (un ménage de 8 personnes consomme, par exemple, 2 kg de farine de maïs par jour, quantité réduite par rapport aux normes de distribution).

III.6.6. Gestion de la nourriture dans les ménages.

Les vivres sont gérés par les femmes qui sont considérées comme chefs de ménages sur les cartes de ration.

Certaines denrées sont échangées ou vendues pour permettre une variation relative aux habitudes alimentaires ne respectant toujours l'équilibre nutritionnel.

III.6.7. Durée de la ration de l'aide alimentaire

Selon les informations recueillies auprès des réfugiés, la ration alimentaire reçue du PAM est insuffisante pour couvrir tout le mois. Généralement, la durée de la ration est de 25 jours en moyenne. Ceci s'explique par, d'une part, les différences de quantité lors des échanges de vivres reçus par les réfugiés avec les vivres produits par la population locale et, d'autre part, par la vente des vivres sur le marché local.

III.6.8. Distribution aux groupes avec des besoins spécifiques

Les enfants de 3 à 6 ans, les personnes vulnérables (enfants mal nourris, personnes âgées, femmes enceintes et allaitantes jusqu'à 6 mois, malades chroniques et personnes vivant avec le VIH/SIDA) reçoivent une ration de supplémentation constituée de farine de Musalac (1 kg/ semaine/personne) et de sucre (375 g/personne/semaine). Au camp de Gihinga, la ration de supplémentation n'est pas régulièrement donnée aux vulnérables.

Recommandation : *Donner régulièrement le support d'alimentation complémentaire pour les personnes ayant des besoins particuliers : les femmes enceintes et allaitantes, les malades chroniques et d'autres personnes très vulnérables.*

III.6.9. Mécanismes d'adaptation

Les mécanismes d'adaptation mis en place ont pour finalité l'amélioration de l'accès à l'alimentation et aux revenus. Les réfugiés recourent aux échanges de vivres pour la

diversification du régime alimentaire ; à la vente de vivres, au développement des AGRs et aux emprunts en vue d'avoir des revenus et pouvoir varier leur régime alimentaire.

La prostitution comme forme d'adaptation au manque de revenus a également été signalée par les réfugiés.

III.7 . Santé

III.7.1. Accès des réfugiés aux soins de santé

Tous les réfugiés ont accès aux soins de santé dans et hors des camps sans discrimination. Cependant, les conditions d'accueil des réfugiés dans les centres de santé la nuit sont à déplorer au camp de Gasorwe et de Musasa. En effet, les centres de santé de Musasa et de Gasorwe n'étant pas éclairés, les réfugiés qui ont besoin de soins doivent s'y rendre munis de leurs lampes tempêtes. N'ayant pas de ressources nécessaires pour s'acheter une lampe tempête ou une bougie, les réfugiés sont confrontés au risque de ne pas accéder aux soins de santé.

Recommandation : *L'électrification des centres de santé de Gasorwe et de Musasa, pendant la nuit, s'avère nécessaire pour permettre aux réfugiés d'accéder aux soins de santé dans des conditions minimum acceptables.*

➤ **VIH/SIDA**

La mission a constaté qu'il existe, dans les 3 camps, des activités de prévention, avec conseils et dépistage volontaire (CDV), de prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME).

Pour les cas de violences sexuelles, l'accès au PEP⁷ kit, aux autres soins relatifs notamment la fourniture d'ARV⁸ aux PVVS qui en ont besoin se font auprès de la SWAA⁹ Muyinga pour les camps de Musasa et de Gasorwe, à l'hôpital de Kibumbu pour le camp de Gihinga. Il en est de même pour le référencement.

Les activités de prévention sont plus avancées dans le camp de Gasorwe en raison de la présence du projet GLIA (Great Lakes Initiative on AIDS), qui a permis la mise en place des structures de prévention telle que les pairs éducateurs, les CLUBS anti SIDA, le Comité Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (CMLS), la formation des chefs quartiers et leaders religieux ainsi que du personnel de santé.

Recommandations : *Recruter un personnel qualifié pour la prise en charge des PVVS et de leurs familles et conjoints.*

Envisager un programme à plus ou moins long terme de sensibilisation pour un changement de comportement et évaluer l'impact des sensibilisations et de l'utilisation des préservatifs.

Continuer à référer les personnes aux CDV des hôpitaux en ce qui concerne les camps de Musasa et de Gihinga et prévoir rapidement un fonds pour la mise en place d'un CDV dans les deux camps.

Renforcer les mécanismes de sensibilisation sur le danger du VIH/SIDA et de la prostitution.

➤ **Sensibilisation santé**

Des agents de santé communautaires/hygiénistes, au moins 50 par camp, sont responsables de la sensibilisation des populations sur des thématiques prédéfinies. Parfois ces séances sont adaptées

⁷ Post exposure profilaxy

⁸ Antirétroviraux

⁹ Society for Women Against Aids

aux problèmes du moment. Il a été constaté que l'impact de ces sensibilisations est effectif si les chefs de quartier et les réfugiés y sont impliqués.

➤ **Handicap physique**

Il existe un service de kinésithérapie dans le camp de Gasorwe se limitant à un agent et une table de massage. Il existe un centre de rééducation des handicapés physiques à Muyinga équipé et géré par des professionnels.

III.7.2. Accès aux activités psycho-sociales

Les réfugiés refusent de se rendre dans les centres d'écoute, de conseils et d'orientation sous la responsabilité de l'ONG TPO (Transcultural Psychosocial Organisation) de peur d'être identifiés aux malades mentaux. En effet, les partenaires qui ont institué les centres d'écoute, de conseils et d'orientation sont ceux qui s'occupent également des réfugiés ayant des problèmes psychologiques et/ou mentaux. Des visites mensuelles, à domicile, sont organisées pour un appui psychosocial. Les cas d'épilepsie sont également considérés dans les cas de malades mentaux.

Recommandations : Mieux *définir les responsabilités des partenaires TPO et AHA¹⁰ au niveau de la prise en charge de l'handicap mental et de l'épilepsie.*

La mise en place d'une équipe mobile composée des agents des services communautaires de tous les partenaires oeuvrant dans les camps peut être une solution. Cette équipe se déplacera dans les camps pour écouter les réfugiés et les orienter vers les structures de référence.

Les partenaires travaillant dans les camps ont signalé la projection de films à caractère pornographique dans les centres vidéos des camps. Cela serait à l'origine du comportement sexuel à risque chez les jeunes.

Recommandation : *La projection de films à caractère pornographique doit être interdite dans les centres vidéos des camps.*

III.8. Nutrition

III.8.1. La Supplémentation

Dans les trois camps, les activités nutritionnelles sont en conformité avec les recommandations du JAM 2005. En effet, il existe un service de supplémentation nutritionnelle pour les enfants malnutris modérés, les enfants en maternelle/préscolaire, les femmes enceintes et femmes allaitantes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH-SIDA (PVVS). L'aliment de supplémentation utilisé est le « mussalac ». Chaque réfugié reçoit une ration mensuelle de CSB (40g/pers/jour).

Au centre de santé, une fois par semaine, lors de la vaccination, les enfants reçoivent un complément en vitamine A et sont déparasités. Ce système est à renforcer car il ne concerne que ceux qui viennent au CDV.

Le dépistage et la prise en charge nutritionnelle sont assurés dans chaque site par un agent de santé formé. La collaboration est bonne avec les autorités sanitaires et le référencement dans les structures sanitaires, notamment pour la prise en charge des cas sévères, sont effectifs. Cependant, des efforts restent à faire au niveau du retour des personnes dans le camp, dans le volet

¹⁰ African Humanitarian Action

éducation/sensibilisation, soins maternels/alimentation et au niveau du suivi du protocole national notamment dans le dépistage (pas de vérification d'œdème).

Recommandations : *S'assurer du suivi des enfants au retour du programme de prise en charge thérapeutique, afin de respecter le protocole national. Les acteurs concernés (PAM-UNICEF-HCR) devraient se concerter pour assurer une prise en charge des cas de malnutrition conformément au protocole en vigueur.*

Former les agents de santé communautaire et impliquer le comité de nutrition pour le suivi de compléter la ration alimentaire.

Promouvoir les AGRs¹¹ (couture, boulangerie, jardins potagers, petit élevage, etc) dans le souci que l'assistance alimentaire viendrait en appui à la prise en charge des réfugiés.

III.9. Accès à l'eau et à l'assainissement

III.9.1. Eau

Les réfugiés ont accès à l'eau dans les camps de Gasorwe, de Musasa et de Gihinga. Toutefois dans le camp de Gihinga, l'insuffisance de la quantité d'eau en provenance des structures publiques pose problème. Cette insuffisance de la quantité est complétée par l'approvisionnement, par camions citernes, de la source d'eau. Les réfugiés et les autorités locales proposent l'achat d'une nouvelle pompe qui augmenterait la capacité du traitement de l'eau à la source permettant ainsi de ravitailler le camp et la population hôte.

Recommandation : *Une étude doit être menée sur l'approvisionnement en eau du camp de Gihinga par camions en comparaison à l'achat d'une nouvelle pompe et au traitement de l'eau en faveur des réfugiés et de la population voisine du camp.*

III.9.2. Assainissement

L'état général de propreté du camp est acceptable à Gihinga mais déplorable à Musasa et Garsowe.

L'accès des élèves/écoliers aux latrines et au points d'eau est très limité, (20 latrines pour 1400 élèves à Gasorwe, 3 latrines pour 1220 élèves à Musasa).

Le manque de participation des réfugiés à l'hygiène et à la propreté des camps de Gasorwe et de Musasa a été déploré par la mission. Les réfugiés ne sont prêts à s'impliquer dans ces activités d'hygiène et de propreté qu'à la condition de recevoir un paiement. C'est ainsi que malgré l'instauration des travaux communautaires les samedis matins dans les camps, très peu de réfugiés y participent.

Les douches sont sans portes (espace réduit) et sont partagées par plusieurs familles.

Recommandations : *Les réfugiés doivent être sensibilisés à la participation et à l'assainissement des camps de Gasorwe et de Musasa, comme les nationaux le font dans leurs différents quartiers.*

Remplacer les portes des douches. Refaire et augmenter les latrines des écoles qui sont en nombre insuffisant ou en voie de délabrement avancé.

¹¹ Activités génératrices de revenus

III.10. Accès à l'éducation

Un certain nombre de jeunes, particulièrement les jeunes filles, abandonnent l'école (au niveau secondaire), à cause, entre autre, du manque de diversification des filières secondaires et professionnelles. Ce problème de diversification des filières secondaires (existence de la seule filière pédagogique) n'a pas été résolu depuis 2005 bien que la mission l'ait recommandée.

Recommandation : *Les filières de l'enseignement secondaire et professionnel dans les camps doivent être diversifiées. Cette diversification de l'enseignement devrait aussi se faire entre les écoles secondaires de Musasa et de Gasorwe. Les élèves pourraient se déplacer d'un camp à l'autre en fonction des orientations professionnelles.*

Aussi, les réfugiés et les acteurs humanitaires ont signalé le peu de places (5) accordé aux élèves du primaire en provenance des camps au collège congolais de Bujumbura. Cette situation laisse peu d'occasions aux jeunes filles d'accéder à l'école secondaire congolaise de Bujumbura.

Recommandation : *Augmenter le nombre d'élèves à transférer des camps au collège congolais de Bujumbura. Parallèlement à cette action, étudier la possibilité d'accès des élèves réfugiés de l'école primaire des camps dans les écoles secondaires burundaises des communes proches des camps.*

III.11. Les abris

Chaque ménage de réfugiés vivant dans les trois camps a un abris respectant les normes. Cependant, il persiste un problème d'attribution d'abris surtout lorsque la taille de famille s'agrandit ou que les jeunes se marient et ont besoin d'abris séparé.

Recommandations : *Il est nécessaire d'étudier la situation des nouveaux mariés et leur attribuer une maison.*

Poursuivre les sensibilisations sur l'implication des réfugiés dans la construction de leurs abris.

Procéder à la construction des cuisines communautaires pour éviter que la préparation des repas se fasse dans les abris.

III.12. Respect de l'environnement

La destruction de l'environnement par les réfugiés à la recherche effrénée du bois de chauffe est une préoccupation des populations et des autorités locales. Le bois de chauffe permet aux réfugiés non seulement de cuire les aliments, mais est aussi une source de revenus. En effet, il est souvent transformé en charbons pour des activités commerciales. C'est l'une des raisons pour laquelle certains réfugiés sont réticents à l'utilisation du bricop institué à titre de test dans le camp de Gihinga et qui remplacera à terme le bois de chauffe. Les réfugiés se plaignent de la fumée excessive du Bricop.

Recommandations : *Les réfugiés doivent être sensibilisés à l'utilisation du bricop en remplacement du bois de chauffe à Gihinga. Aussi, des cuisines communautaires jumelées aux hangars doivent être construites dans le camp pour permettre aux femmes de conserver les bricops dans la chaleur et de préparer la nourriture hors des abris évitant ainsi de s'exposer à la fumée que dégage les bricops et qui risque de mettre leur santé et celle de la famille en danger.*

Introduire le bricop dans les camps de Gasorwe et de Musasa.

Les programmes de reboisement doivent être mis en œuvre dans les zones affectées par la présence des camps de réfugiés.

Les réfugiés doivent être encouragés à planter les arbres fruitiers dans les camps. Il en est de même de la création des jardins potagers. Ces jardins potagers doivent être créés à une certaine distance des maisons pour éviter la pullulation des moustiques.

IV. COORDINATION

Mettre en œuvre la recommandation de 2005 et instituer au niveau de Muyinga une réunion de coordination mensuelle avec la participation des représentants du Gouvernement du Burundi, les responsables de projets des agences et partenaires concernés (Responsables de Bujumbura et ceux sur le terrain).

La mobilisation de tous les partenaires est un aspect important dans la cohabitation pacifique entre les réfugiés et les populations locales. Elle est également un des mécanismes efficace de la mise en œuvre des projets de protection et d'assistance en faveur des réfugiés. A cet effet, renforcer les mécanismes de coordination des activités au niveau des camps entre partenaires et entre partenaires et les réfugiés en y incluant les administrateurs et chefs de collines.

Recommandation : *Les réunions de coordination doivent être instituées et être effectives au niveau des provinces et des camps. Les responsables des communes et collines doivent être associés régulièrement à ces réunions de coordination.*

Comme recommandé en 2005, organiser une mission conjointe par an dans les camps de réfugiés congolais.

V. STRATEGIES D'INTERVENTION 2009-2010

Selon l'évolution de la situation sécuritaire à l'Est de la RDC, on aura un chiffre de population de réfugiés qui peut être stable, ou en diminution avec le déclenchement du rapatriement, ou simplement en augmentation si les combats reprennent. Les stratégies d'intervention pour 2009-2010 s'adapteront aux situations qui prévaudront. Néanmoins, quelle que soit la situation, des actions sont à prendre et elles se présentent comme suit :

V.1. Protection

- D'ici la fin de l'année 2008, finaliser l'octroi des cartes d'identité aux réfugiés vivant dans les trois camps sur la base des nouvelles listes et chiffres de population ;
- Renforcer la procédure de reconnaissance des demandeurs d'asile entre la PAFE et l'UNHCR sur la base de la nouvelle loi d'asile ;

V.2. Vivres/Sécurité alimentaire/Santé et Nutrition

- La situation nutritionnelle des réfugiés étant fragile comme indiquée par l'enquête (voir annexe 3), environ 45% des enfants de 6 à 11 mois dans tous les camps ont une insuffisance pondérale. Le taux de malnutrition aigue globale à Musasa (8,9%) est alarmant. Par conséquent, maintenir la ration des vivres à 2100 Kcal.
- Mettre en œuvre des AGR incluant des jardins potagers.
- Continuer à administrer des soins curatifs gratuits dans les sites de réfugiés et inclure les personnes vulnérables des communautés hôtes en redéfinissant les critères d'assistance.

V.3. Non vivres

- Suivant l'ancienneté des réfugiés, poursuivre la distribution annuelle des biens domestiques de première nécessité excepté le savon qui sera disponible chaque mois.
- Poursuivre la distribution mensuelle des kits sanitaires suivant.
- Poursuivre la distribution mensuelle du bois de chauffe en le remplacer progressivement avec le Bricop.
- La quantité de bois/bricops distribuée devra être fonction de la composition familiale et de la localité. A Gihinga, considérer une augmentation de la quantité du bois/bricop du fait du froid.

V.4. Eau/abris et assainissement

- Faire une étude de l'approvisionnement des camps en eau surtout à Gihinga et voir dans quelle mesure les adductions peuvent servir aussi bien les réfugiés que les populations très voisines des camps.
- Préparer un protocole d'accord avec les autorités provinciales et communales afin qu'après le départ des réfugiés, une restitution des abris et autres infrastructures publiques des camps reviennent à la communauté locale.

V.5. Education/Formation professionnelle/Activités Génératrices de Revenus

- Diversifier les filières du secondaire
- Dans la perspective de recherches de solutions durables, mettre en œuvre à compter de 2009, la recommandation de 2005 et rendre disponibles AGR et formations professionnelles dans tous les camps. Y associer la population locale.

V.6. Environnement

- Mettre en place des projets de protection de l'environnement en étroite collaboration avec les autorités administratives et les ministères de tutelle.

VI. PLAN D'ACTION

No	RECOMMANDATION	RESPONSABILITE	PRIORITE Elevée/ Moyenne/ Faible	CALENDRIER
PROTECTION				
1.	Elaborer un modèle de billet de sortie et la transmettre aux autorités centrales pour une divulgation auprès de toutes les unités de police pour faciliter la circulation des réfugiés.	Officier de police/PAFE/UNCHR	Elevée	Le plus tôt possible
2.	Engager des discussions avec les autorités provinciales afin d'autoriser le déplacement des réfugiés vers les centres commerciaux de Muyinga, Masanganzira et Gashoho.	HCR/GoB	Elevée	Immédiatement
3.	Accorder les billets de sortie spéciaux aux étudiants des camps qui doivent séjourner en milieux urbains pour raisons d'études	HCR/GoB	Elevée	Le plus tôt possible
4.	Les réfugiés des camps de Gasorwe et Musasa devraient être encouragés et sensibilisés aux célébrations des mariages par les autorités administratives et les mariages précoces/forcés découragés.	HCR/CNR/AHA/GoB	Elevée	Le plus tôt possible
5.	Reprendre la délivrance des cartes d'identité des réfugiés à tous les réfugiés de 14 ans et plus.	PAFE/HCR	Elevée	Le plus tôt possible
6.	Rétablir le système d'éclairage des camps et prévenir les crimes et autres actes de violences pendant la nuit	HCR/CNR	Elevée	Le plus tôt possible
7.	Intégrer les femmes dans l'unité de police chargée de la sécurité, poursuivre la formation des policiers sur le code de conduite, la prévention contre les violences sexuelles, les principes de la protection internationale, les droits et devoirs des réfugiés.	PAFE/HCR/GoB	Moyenne	Le plus tôt possible
8.	La rotation des policiers devraient se faire tous les six mois et les chefs et officiers de police judiciaire stabilisés pendant un an.	PAFE/GoB	Moyenne	Le plus tôt possible
9.	Sensibiliser les réfugiés sur les effets néfastes des mariages	AHA/HCR/CNR/TPO/	Elevée	Immédiatement

	précoces et des viols sur la santé des victimes ; sensibiliser les réfugiés, la police et les partenaires sur les droits et devoirs des réfugiés.	STOP SIDA		
10.	Mettre en place des mécanismes de partages d'informations avec le réfugiés sur les dossiers en justice	HCR/CNR/AHA	Elevée	Le plus tôt possible
11.	Fournir des moyens logistiques et un support en véhicules aux unités de police des trois camps	HCR	Moyenne	Dès que possible
12.	Les réfugiés devraient être sensibilisés au respect de la loi et des coutumes du pays d'accueil	HCR/CNR	Elevée	Le plus tôt possible
13.	Remplacer, réhabiliter les portes des doches et augmenter celles des latrines des écoles.	HCR/CNR	Elevée	Le plus tôt possible
14.	Elaborer un document régissant l'organisation et le fonctionnement des comités de règlement des litiges afin d'éviter des abus et la violation des droits des personnes concernées.	HCR/CNR	Elevée	Le plus tôt possible
SECURITE ALIMENTAIRE/PIPELINE/DISTIBUTION/LOGISTIQUE				
15.	Le HCR et le CNR devraient veiller à ce que les réfugiés reçoivent des quantités correctes, surtout pour les sacs qui pèsent moins de 50 kgs	PAM/HCR	Elevée	Immédiatement
16.	Revoir à la hausse le nombre de corridors dans les camps de Gasorwe et de Musasa afin de réduire la période de distribution mensuelle et afficher les rations au camp de Gihinga.	CNR/HCR/PAM	Elevée	Immédiatement
17.	Mettre à la disposition du CNR un stock de sacs vides, qui pourrait être donnés aux réfugiés en échange des sacs abimés, comme recommandé en 2005	CNR/PAM	Elevée	Dès que possible
18.	Augmenter la capacité des entrepôts à un tonnage pouvant couvrir une distribution mensuelle et un stock de sécurité.	HCR	Moyenne	Dès que possible
19.	Accorder une supplémentation régulièrement aux personnes ayant des besoins particuliers (les femmes enceintes et allaitantes, les malades chroniques et d'autres personnes très vulnérables).	AHA/HCR	Elevée	Immédiatement

20.	Renforcer la sensibilisation à l'utilisation du bricop ¹² en remplacement du bois de chauffe à Gihinga et l'introduire dans les deux autres camps de Garsowe et de Musasa.	HCR/CNR	Moyenne	Le plus tôt possible
21.	Encourager la plantation des arbres fruitiers dans les camps.	CNR/AHA/TPO/HCR	Moyenne	Dès que possible
SANTE				
22.	Sensibiliser les réfugiés sur les effets négatifs des mariages précoces et des viols sur la santé des victimes.	AHA/CNR/HCR/TPO	Elevée	Immédiatement
23.	Sensibiliser les réfugiés sur les méfaits de la prostitution, élaborer un code de conduite assorti de sanctions à l'endroit des enseignants et acteurs humanitaires.	HCR/CNR	Elevée	Immédiatement
24.	Mener une étude et voir la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil des centres de santé des camps, en faveur d'un plus grand nombre de ressortissants burundais au-delà des 10% d'indigents, en tenant compte de la politique gouvernementale de la gestion sanitaire.	HCR	Elevée	Dès que possible
25.	Assurer la distribution régulière de non vivres aux familles démunies et prévenir la vente des rations alimentaires.	HCR	Elevée	Le plus tôt possible
26.	Recruter un personnel qualifié pour la prise en charge des PVVS ¹³ et de leurs familles et conjoints.	AHA/HCR	Elevée	Immédiatement
27.	Envisager un programme à plus ou moins long terme de sensibilisation pour un changement de comportement et évaluer l'impact des sensibilisations et de l'utilisation des préservatifs.	AHA/TPO/HCR	Moyenne	Dès que possible
28.	Continuer à référer les personnes aux CDV ¹⁴ des hôpitaux en ce qui concerne les camps de Musasa et de Gihinga et prévoir rapidement un fonds pour la mise en place d'un CDV dans les deux camps.	HCR/AHA	Elevée	Le plus tôt possible

¹² Combustible fabriqué à partir de déchets de bois, de blé, de café, et de bouse de vaches.

¹³ Personnes vivant avec le VIH/SIDA

¹⁴ Conseils et dépistage volontaire

29.	Définir les responsabilités entre TPO et AHA, notamment dans la prise en charge de l'handicap mental et de l'épilepsie.	HCR	Elevée	Immédiatement
30.	Mettre en place une équipe mobile composée des agents des services communautaires de tous les partenaires qui sera chargée d'écouter les réfugiés et de les orienter vers les structures de référence.	AHA/TPO	Elevée	Dès que possible
31.	La projection de films à caractère pornographique devrait être interdite dans les centres vidéos des camps.	CNR/HCR	Elevée	Immédiatement
32.	Faire le suivi des enfants au retour du programme de prise en charge thérapeutique afin de respecter le protocole national et trouver un appui pour le fonctionnement du service nutritionnel de supplémentation (SNS).	AHA/HCR/ PAM /UNICEF	Elevée	Immédiatement
33.	Promouvoir les AGRs (couture, boulangerie, jardins potagers, petit élevage, etc) dans le souci que la formation et les revenus viendraient en complément à l'assistance reçue.	HCR/CNR/ GoB	Moyenne	Dès que possible
EAU/ASSANISSEMENT				
34.	Une étude devrait être menée sur l'approvisionnement en eau du camp de Gihinga par camions en comparaison à l'achat d'une nouvelle pompe et au traitement de l'eau en faveur des réfugiés et de la population voisine du camp.	HCR	Moyenne	Dès que possible
35.	Sensibiliser les réfugiés de Musasa et Gasorwe à l'assainissement/ propreté de leur camp.	AHA/ TPO/CNR	Elevée	Immédiatement
EDUCATION				
36.	Diversifier les filières de l'enseignement secondaire et professionnel dans les camps.	HCR/GoB/ Ambassade du Congo	Moyenne	Dès que possible
37.	Permettre à un plus grand nombre d'élèves d'avoir accès au collège congolais de Bujumbura.	HCR/GoB/ Ambassade du Congo	Moyenne	Dès que possible
ABRIS				
38.	Etudier la situation des nouveaux mariés et sensibiliser la population réfugiée à la construction de leurs maisons.	HCR/CNR	Elevée	Le plus tôt possible

ENVIRONNEMENT				
39.	Mettre en oeuvre les programmes de reboisement dans les trois zones affectées par la présence des réfugiés.	HCR/GoB	Moyenne	Dès que possible
COORDINATION				
40.	Initier des actions de développement à travers une approche intégrée entre les différentes agences des Nations Unies, afin d'apporter un appui aux populations et aux autorités locales et prévenir un éventuel conflit ouvert entre les réfugiés et les populations hôtes. Organiser une mission d'évaluation conjointe tous les deux ans dans les camps de réfugiés congolais (Prochaine mission : septembre 2010).	HCR/UNICEF/PAM	Moyenne	Le plus tôt possible